



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/48/458  
S/26506  
30 septembre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-huitième session  
Point 54 de l'ordre du jour  
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-huitième année

Lettre datée du 24 septembre 1993, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à nos précédentes communications (A/47/536-S/24667, A/47/856-S/25063 et A/47/999-S/26288) concernant la composition démographique des communautés chypriotes et l'implantation systématique et ininterrompue de colons originaires de Turquie continentale dans la zone occupée de Chypre, ainsi qu'à la déclaration diffusée par le Gouvernement turc (A/47/1007-S/26369) pour détourner l'attention de l'opinion vis-à-vis des violations flagrantes qu'il commet. Cette politique est attestée par les documents susmentionnés et je suis sûr que la communauté internationale dispose ainsi de suffisamment d'éléments pour se convaincre de la persistance avec laquelle le Gouvernement turc fait fi de la légalité internationale.

Ma délégation se contentera pour l'instant d'attirer votre attention sur des extraits de la presse chypriote turque sur cette question, qui montrent l'étendue du phénomène de la colonisation de Chypre et l'inquiétude légitime qu'il suscite chez les Chypriotes turcs eux-mêmes, qui ont également à souffrir de cette distorsion de la composition démographique de la partie occupée de Chypre.

1. Kibris - 6 août 1993

"Le régime d'occupation a supprimé les 'cartes d'entrée' pour les personnes se rendant de Turquie dans la zone occupée et, de ce fait, le régime n'a aucun moyen de connaître le but de ceux qui se rendent dans cette zone." Le journal rappelle que l'obligation de présenter un passeport avait déjà été supprimée et qu'à présent le régime abolissait les "cartes d'entrée" afin de "faciliter les déplacements" vers la zone occupée.

Dans un discours qu'il a prononcé dans le village occupé de Peristeronari, "le chef de la police de Chypre, Mustafa Akinci, a déclaré qu'il y avait un vol qualifié toutes les cinq heures dans la zone occupée". Il a ajouté que "cela était dû à l'abolition du contrôle des passeports".

Beaucoup de gens se rendent dans la zone occupée pour quelques jours pour y commettre des vols.

Le journal dit que "selon le Département de l'immigration du régime d'occupation, seul le nombre des entrées est enregistré, et le Département ne dispose d'aucune information précise sur les voyageurs. Au cours des six premiers mois de l'année, 185 926 personnes sont arrivées dans la zone occupée, dont 66,1 % de citoyens turcs, 19,28 % de 'citoyens' du régime d'occupation, 6,27 % de Britanniques et 8,35 % de personnes originaires d'autres pays. Au cours de la même période, 188 900 personnes ont quitté la zone occupée. Une majorité (124 436) était constituée de citoyens turcs; on comptait également 37 646 'citoyens' du pseudo-Etat, 11 097 citoyens britanniques et 15 721 personnes originaires d'autres pays. Dans tous les cas, le but du séjour est inconnu", conclut Kibris.

## 2. Yeniduzen - 12 août 1993

"Ozker Ozgur sur la modification de la composition démographique de la zone occupée" Deux professeurs allemands, MM. Hansorg Brey et Gunther Heinritz, ont étudié la composition démographique de Chypre-Nord. Ils ont rassemblé leurs conclusions sous le titre suivant "Mouvement de population à Chypre compte tenu des distorsions statistiques".

Dans la rubrique qu'il tient dans Yeniduzen, Kutlu Adali a publié des extraits de cet article traduit par Ahmet An.

"Les scientifiques allemands ont calculé que l'augmentation de population intervenue à Chypre-Nord entre 1974 et 1990 est comprise entre 39,6 et 48,4 %. Cet accroissement de population dû à des causes autres que naturelles a été justifié par l'ancien 'Ministre des affaires étrangères de la République turque de Chypre-Nord', Vedat Celik, lequel a déclaré qu'il s'expliquait par le rapatriement des Chypriotes turcs vivant en Grande-Bretagne et dans d'autres pays.

Cependant, selon les statistiques fournies par la Direction générale de la police et publiées par Yeniduzen (15 février 1989), 18 862 personnes ont quitté Chypre entre 1974 et 1977. Et le nombre des Chypriotes turcs qui ont émigré entre 1974 et 1989 s'établit à 28 184. Contrairement à ce que Vedat Celik a affirmé, on ne peut pas parler du retour de Chypriotes turcs, mais de leur fuite hors de l'île.

Les dirigeants de Chypre-Nord affirment ignorer le nombre de Chypriotes turcs partis pour l'étranger..."

Selon les statistiques de 1990, Chypre-Nord comptait 171 469 habitants. Puis ce chiffre a été corrigé et est passé à 161 386. C'est la raison pour laquelle l'accroissement de population entre 1974 et 1990 se situe entre 39,6 et 48,4 %. Entre 1960 et 1990, si l'on compare l'accroissement de la population des Chypriotes turcs et celui des Chypriotes grecs, le premier devrait être de 100 600 personnes en 1975 et de 106 000 personnes en 1990. Si l'on tient compte du taux de natalité élevé qui apparaît dans les statistiques officielles, l'accroissement devrait être de 100 900 personnes.

Selon ces estimations, on comptait entre 65 500 et 70 600 étrangers à Chypre-Nord en 1990. Depuis, trois ans ont passé. Combien de Chypriotes turcs ont quitté l'île pendant ce laps de temps?

Combien sont arrivés dans l'île?

Combien ont reçu la citoyenneté?

Combien recevront la citoyenneté?

La migration est un processus continu. Les gens émigrent de leur pays pour aller vivre dans un autre. Il n'y a pas lieu de critiquer les gens qui, à la recherche de moyens d'existence, quittent leur pays. Toutefois, le mouvement de population prend une dimension différente s'il est organisé pour faire droit à des considérations politiques et modifier la composition démographique et l'identité d'une communauté.

Selon les scientifiques allemands, la politique démographique appliquée à Chypre-Nord poursuit les objectifs suivants : augmenter le pouvoir de négociation lors des pourparlers intercommunautaires, distendre les liens d'amitié qui existent entre les deux communautés, affaiblir les valeurs contemporaines de la communauté chypriote turque et renforcer la position des conservateurs.

Nous ne sommes pas en mesure de savoir si les conclusions auxquelles les scientifiques allemands sont parvenus sont solides ou justifiées. Toutefois, force est de reconnaître que, dans les faits, la communauté chypriote turque, sa population et son identité sont en voie de désintégration.

Les Turcs qui sont arrivés en 1975 se plaignent également de cet état de choses. Et ce processus contraint leurs enfants à l'émigration. A Chypre-Nord, la situation est devenue chaotique.

De quels moyens de recours disposera-t-on, et vers qui pourra-t-on se tourner, même si on adopte la loi électorale la plus démocratique, dans une situation aussi chaotique?

Il est tout aussi important de démocratiser la structure communautaire et le contrôle du mouvement de population que de démocratiser la loi électorale.

On ne pourra parler d'élections démocratiques qu'à partir du moment où l'on aura raffermi la structure communautaire, qui est exposée aux interventions étrangères et souffre de l'absence de tout contrôle des arrivées et des départs.

Il faudra bien organiser un tel contrôle. Et les partisans d'élections démocratiques devraient y prêter attention."

Dans un article publié par Yeniduzen (12 septembre 1993) consacré aux colons et à leur rôle dans les "élections", Kutlu Adali s'exprime ainsi :

"L'ingérence la plus importante et la plus efficace dans les élections est celle de dizaines de milliers de personnes amenées de Turquie et installées à Chypre-Nord, et qui ont le droit de vote et sont éligibles. Dans une situation aussi incroyable, les gens continuent de participer à des négociations en vue d'élections anticipées. A chaque fois que l'on a organisé des élections ici, la population transférée de Turquie a toujours voté, sur l'ordre d'Ankara, pour Denktash et le NUP. Même lorsqu'elles avaient des griefs à formuler contre l'administration de Denktash et du NUP, des dizaines de milliers de personnes étaient forcées de voter pour eux.

Si, au cours des prochains mois ou des prochaines années, que l'on organise des élections normales ou anticipées, cette ingérence très efficace peut une fois de plus se donner libre cours, cela portera un coup mortel à la démocratie que les Chypriotes essaient d'instaurer. Surtout, ce sera comme si on se préparait pour des élections sans pouvoir discerner les avantages et les inconvénients d'élections anticipées dans un pays où l'on ne connaît pas le nombre des colons originaires du continent.

Depuis 1974, Ankara, l'armée et Denktash jouent consciemment ce scénario. Sous le voile de ce qu'ils appellent la démocratie, ils entendent maintenir Denktash et son entourage aux postes de commande. Pour la forme, ils donneront 5 à 10 sièges à l'opposition.

Ce scénario se déroule sous nos yeux, depuis le début. Comme la Turquie n'a pas l'intention de reprendre ces colons, ils pèseront très lourd lors des élections, mais aussi lorsqu'il faudra décider de l'avenir de Chypre. Ils orienteront ce que nous appelons notre démocratie. Personne n'avait imaginé que la Turquie pourrait fournir une garantie de ce genre."

### 3. Ortam - 16 août 1993

Selon Ortam, "le régime illégal de Denktash continue de délivrer des cartes d'identité aux Turcs du continent. Entre les 10 et 12 août 1993, des 'documents d'identité' ont été délivrés à 500 d'entre eux."

Ortam souligne que, "selon des sources fiables, 250 cartes d'identité sont délivrées chaque jour et que, à l'approche de ce qu'on appelle les élections anticipées, le régime illégal accélère le processus". Le journal dit que, "au 27 juillet 1993, 189 500 cartes d'identité avaient été délivrées, 189 900 au 10 août et 190 200 au 12 août 1993."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 54 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Alecos SHAMBOS

-----